



Mesure 33-7 Construction d'un axe tram entre le CERN et Saint-Genis centre		Coût : 74.5 MCHF Partie F : 40 M€ Partie CH : 22.5 MCHF
<p>Schéma d'organisation TP, Echelle de l'agglomération centrale, horizon 2030 - extrait (source : schéma d'agglomération 2)</p>	<p>Coupe de l'insertion du tram sur la route de Meyrin (RD984f) (source : Avant-projet des études de maîtrise d'œuvre, déc. 2011)</p>	<p>Positionnement des stations et cercles d'influence de 300 mètres (source : Avant-projet des études de maîtrise d'œuvre, déc. 2011)</p>
Orientation stratégique de la mesure OS4: Ossature principale de l'agglomération compacte	Type ARE (1^{ère} génération) Tram	
Description de la mesure : Après la mise en service du TCMC jusqu'au CERN en avril 2011, la mesure consiste à prolonger la ligne de tramway en direction de St-Genis-Pouilly (sur 2,35 km entre la douane de Meyrin et le centre de St-Genis-Pouilly). Cette mesure transfrontalière permet également la requalification de l'espace-rue garantissant l'insertion urbaine du tramway et intègre la création de cheminements MD et d'aménagements paysagers. Elle comprend aussi la réalisation d'un P+R de 650 places dans le secteur de la Porte de France et une interface intermodale avec les autres lignes de bus. Trois secteurs peuvent être identifiés : Le secteur Douane - CERN se caractérise par un pôle d'emploi fort (6000 emplois). Le secteur Porte de France est le lieu des développements futurs. Le troisième secteur est la traversée du centre de Saint-Genis-Pouilly, du quartier Porte de France jusqu'au quartier des Hautains situé en face de la mairie, où se situent actuellement les zones les plus denses de la commune. La démarche de « contrat d'axe » engagée entre la Commune de St-Genis-Pouilly, le Département de l'Ain et le syndicat du SCOT vise à renforcer le lien urbanisation / transport. En contrepartie de l'engagement du Département sur la réalisation du projet de transport (dont les rabattements TP), le syndicat du SCOT et la commune de St-Genis-Pouilly s'engagent à concentrer la croissance urbaine dans un rayon de 500 mètres de l'infrastructure et à mettre en place les rabattements MD nécessaires.		
Instances concernées (en gras, instance pilote) : CG01 / Communauté de communes du Pays de Gex / Canton GE		
Priorité : <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C		
Argumentaire : La mesure permet une amélioration très conséquente de la qualité et de la capacité des transports collectifs entre St-Genis et Genève. Constitue également une opportunité de doper la qualité et la quantité des aménagements cyclables dans cette partie de l'agglomération. (CE1) La mesure s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet d'agglomération notamment en renforçant le rôle de pôle régional dévolu à Saint-Genis-Pouilly, notamment au travers du contrat d'axe. (CE2) Cette mesure permet une inflexion majeure des parts modales entre St-Genis et Genève et une augmentation de la sécurité des déplacements. (CE3 et 4)		
Échéancier de réalisation : Avant-projet définitif : été 2012 ; Phase Projet et rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises : 2013-2014 ; Début des travaux : 2015 ; Mise en service : 2017		